



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MESURES DE COMPENSATIONS ÉCOLOGIQUES

L'environnement pris en compte dans la construction des autoroutes

L'autoroute A1 entre Yverdon-les-Bains et Faoug, dont le dernier tronçon sur sol vau-dois sera mis en service le 5 avril 2001, fut la première à faire l'objet d'études d'impact sur l'environnement. La plupart des 65 mesures de compensations écologiques ont été réalisées à ce jour ; elles auront coûté entre 13 et 15 millions de francs, payés à 86% par la Confédération. Leur pérennité est assurée grâce à un accord trouvé avec l'Office fédéral des routes.

Le bilan de la phase de construction et d'aménagement des mesures de compensations écologiques de l'autoroute A1 est positif : la plupart des mesures ont été réalisées à ce jour et leur entretien est garanti à long terme grâce à un accord trouvé en avril dernier entre l'Etat de Vaud et l'Office fédéral des routes : les dépenses annuelles nécessaires à cet entretien seront portées au budget des routes nationales et le Service cantonal des forêts, de la faune et de la nature assurera la surveillance des travaux qui seront mandatés à des entreprises spécialisées.

En tout, trois études d'impact sur l'environnement (EIE) ont été réalisées pour l'A1 Yverdon-les-Bains-Faoug. Le but était d'identifier les impacts, pendant et après la construction, sur les eaux, l'occupation du sol (surfaces forestières ou agricoles, etc.), le bruit, les milieux naturels, le paysage, les sites archéologiques, etc. En préconisant des mesures de compensations ciblées, l'EIE contribue à rendre les impacts tolérables, voire à améliorer la situation.

Les mesures de compensations liées à l'environnement visent cinq objectifs principaux :

:

- amélioration de la biodiversité : étangs, revitalisation de gravière, passages à faune, etc. ;
- intégration dans le paysage d'ouvrages tels que les entrées de tunnel, les ponts ou les murs de soutènement ;
- gestion des eaux : construction de bassins de rétention et de déshuileurs, recaptage d'eaux de sources, etc. ;
- gestion des conflits liés à l'utilisation du sol : ces questions sont réglées dans le cadre de syndicats d'améliorations foncières ;
- garantie de la qualité des sols reconstitués sur les zones de dépôts de matériaux.

L'autoroute A5 Corcelettes-Vaumarcus, actuellement en chantier, a également fait l'objet d'une EIE. 36 mesures de compensations écologiques sont à réaliser : revitalisations de cours d'eau, reconstitution de vergers à Onnens, revalorisation de milieux naturels, etc.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 09 novembre 2000

M. Philippe Biéler, chef du Département des infrastructures, 021 / 316 70 01 M. Pierre Duvanel, chef de la section projets des routes nationales, 021 / 316 72 57 Pour plus de détails, voir sur Internet : www.dinf.vd.ch/sr/environnement/impacta1.htm